



Communiqué de presse

Paris, le 12 décembre 2017

La ministre de la Culture,

Brest et Gaillac “ Villes d'art et d'histoire ” et Grand-Figeac Vallées du Lot et du Célé et le Pays de Dombes-Saône-Vallée « Pays d'art et d'histoire »

Françoise Nyssen, ministre de la Culture, sur proposition du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire, décide d'attribuer le label “ Ville d'art et d'histoire ” aux villes de Brest et de Gaillac, et d'étendre le label "Pays d'art et d'histoire" à deux territoires déjà labellisés, le Grand-Figeac Vallées du Lot et du Célé et le Pays de Dombes-Saône-Vallée.

Ville palimpseste, Brest (Finistère) possède un patrimoine multiple qui mérite d'être mieux connu et reconnu. Transformer le regard cette ville et valoriser le patrimoine vivant constituent des objectifs ambitieux qu'il convient d'encourager par l'attribution du label Ville d'art et d'histoire.

L'attribution du label à la ville de Gaillac (Tarn) vient reconnaître la qualité des actions conduites par cette ville pour la préservation et la reconversion du patrimoine industriel. L'extension du label à l'échelle de la communauté d'agglomération devra s'effectuer dans un délai de 3 ans afin de faire rayonner plus largement les actions mises en place dans le cadre de ce label.

Le label Ville d'art et d'histoire obtenu par la ville de Figeac dès 1990 est étendu au Pays d'art et d'histoire du "Grand Figeac Vallées du Lot et du Célé" (Lot). Cette extension permettra de consolider et de promouvoir l'identité patrimoniale, architecturale et paysagère de cette intercommunalité. Le Conseil national a souligné la valeur exemplaire des politiques architecturales et patrimoniales mises en œuvre dans le centre ancien de Figeac.

Le label « Pays d'art et d'histoire » du Pays de Trévoux Saône Vallée obtenu en 2008 est désormais étendu au Pays Dombes Saône Vallée (Ain). La collectivité a su valoriser les richesses patrimoniales de ce territoire, s'appuyer sur des professionnels et sur un réseau associatif engagé pour aller à la rencontre des habitants et travailler avec les écoles. Les enjeux développés d'éducation artistique et culturelle s'inscrivent dans les objectifs prioritaires du ministère de la Culture

La ville de Saint-Pierre de la Martinique a reçu un avis favorable pour le renouvellement de son label obtenu en 1990. Riche d'un passé emblématique, la ville entend poursuivre ses efforts pour faire connaître son patrimoine matériel et immatériel et mettre en résonance son projet culturel avec sa politique de logement, de développement durable et social au profit de la cohésion du territoire.

Le Conseil national, réuni le 16 novembre 2017, a par ailleurs annoncé le renouvellement des conventions des « Villes d'art et d'histoire » de Saint-Etienne (Loire), Albertville (Savoie), Lille (Nord), et des « Pays d'art et d'histoire » du Forez (Auvergne-Rhône-Alpes) et de l'Auxois Morvan (Bourgogne-Franche-Comté).

Le réseau des « Villes et Pays d'art et d'histoire » compte désormais 190 Villes et Pays d'art et d'histoire.

Contacts

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC